

LA PETITE REVUE

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTRÉAL, 5 AVRIL 1900

N° 7

LA POURPRE ROMAINE

Le cardinal, c'est le plus haut dignitaire dans l'Église après le pape. Dans l'origine, ce nom se donnait au curé d'une paroisse ou au diacre chargé d'une diaconie. Il indiquait que ce curé ou ce diacre était un prêtre titulaire, au-dessus, par rang hiérarchique, d'autres prêtres attachés à son église. Ce titre était alors inférieur à celui d'évêque. Ce qui le prouve, c'est qu'on le quittait lorsqu'on était arrivé à l'épiscopat, et que, dans les conciles, les évêques siégeaient avant les cardinaux. Le titre de cardinal n'est pas particulier au clergé romain ; on le trouve usité, dit Lachâtre, dans plusieurs églises. " Le concile de Meaux, tenu en 845, a fait une prescription relative aux paroisses cardinales. Une charte d'un évêque de Soissons, en confirmant la fondation de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, fait mention du prêtre-cardinal de l'endroit. A Paris, l'évêque eut anciennement des prêtres-cardinaux, qui devaient l'assister pour l'office pontifical aux plus grandes fêtes de l'année. Les curés d'Angers, de Sens et de Troyes étaient qualifiés de curés-cardinaux."

Les prêtres et les diacres cardinaux de Rome prirent naturellement de l'importance, à cause de leurs rapports immédiats avec la papauté. Ils eurent pour fonctions d'assister le Souverain-Pontife dans la célébration du saint office, de siéger dans les synodes, de prendre part au gouvernement de l'Église ; ils formèrent le conseil du chef de la chrétienté. Cela leur donna une prééminence enviée d'une partie du clergé. Les évêques voisins de la métropole, nommés collatéraux ou hebdomadaires, ajoutèrent à leur titre épiscopal celui de cardinal, parce qu'ils avaient seuls le privilège d'officier, chaque semaine et tour à tour, en l'absence du pape, sur l'autel de Saint-Jean-de-Latran, et en raison de ce qu'ils participaient aussi à la direction supérieure des affaires ecclésiastiques. C'étaient les évêques d'Ostie, de Porto, de Sabine, de Préneste, de Frascati, d'Albe et de Sylva-Candida. Ils ne sont plus actuellement que six, le dernier de ces évêchés ayant été